

romorantin

environnement

Sologne : quelles énergies renouvelables ?

Samedi, à Lamotte-Beuvron, le comité central agricole de la Sologne a planché sur les options possibles. Le bois-énergie tient la corde.

En 2018, le sénateur Cardoux était ici. Il a mesuré avec nous le problème de l'enfrillagement. Et cinq ans plus tard, la loi est votée. Nous sommes évidemment heureux de cette conclusion. » C'est ainsi que Dominique Norguet a ouvert samedi 13 mai la 18^e rencontre inter-solognote du Comité central agricole de la Sologne (CCAS). L'association, qu'il préside, rassemble 560 adhérents, propriétaires et gestionnaires de l'espace rural solognot.

Au cœur des débats qui se sont déroulés au parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron, l'engagement de la Sologne pour les énergies renouvelables. Avec 35 % de la superficie du Loir-et-Cher recouverte de forêt, et en particulier vu de Sologne, la première énergie renouvelable à laquelle on peut penser est le bois-énergie. Et ce d'autant que « la forêt est à 90 % privée dans le département », ce qui donne plus de souplesse, selon Hubert Désiré, directeur général de la société coopérative Bois énergie Centre.

« Nous proposons aujourd'hui l'énergie la moins chère du marché »

Sa coopérative réunit 57 associés, dont 27 producteurs, dix clients, deux salariés, mais aussi des collectivités et des transporteurs. Elle achète aux pro-



La coopérative Bois énergie Centre achète aux producteurs des plaquettes vertes (bois déchiqueté), les sèche sur 13 plateformes de stockage (dont Chaon, Villeny, Veilleins ou encore Neung-sur-Beuvron). (Photo archives NR)

ducteurs des plaquettes vertes (bois déchiqueté), les sèche sur 13 plateformes de stockage (dont Chaon, Villeny, Veilleins ou encore Neung-sur-Beuvron) et les vend aux clients ou en organise la livraison. « Le rayon d'approvisionnement est de 20 km autour de la plateforme, le rayon de distribution est de 30 km », poursuit Hubert Désiré.

L'abattage et le débardage se font d'octobre à mars, le broyage de mars à juin et le séchage prend ensuite entre quatre et six mois, jusqu'en octobre. « Nous avons un peu moins de clients en Sologne que dans le reste du département, alors que la ressource est pour beaucoup solognote », note Hubert Désiré.

La coopérative a assuré la distribution de 3.500 tonnes de plaquettes en 2022. Une cinquantaine de chaufferies, de

tailles variées, en bénéficient. « Nous proposons aujourd'hui l'énergie la moins chère du marché », conclut le directeur gé-

néral de Bois énergie Centre. 5 centimes du kWh : imbattable !

Pierre Calmeilles

repères

Agrivoltaïsme et réchauffement climatique

> Lors de la rencontre inter-solognote, il fut aussi question d'agrivoltaïsme, ces installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale. Plusieurs projets sont en gestation en Sologne.

> À l'initiative de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), fin février, sur le Salon de l'agriculture, 37 structures ont engagé la création d'un Pôle national de recherche sur l'agrivoltaïsme. Une de ses chevilles ouvrières, Stéphanie

Mahieu, chercheuse à l'Inrae, était samedi à Lamotte-Beuvron. > Elle a pointé les avantages que l'ombrage fournit par les panneaux photovoltaïques peut apporter aux cultures ou aux ovins et bovins, notamment face au réchauffement climatique (baisse de la température, meilleur état hydrique du sol, protection contre le gel, les coups de soleil, les maladies et ravageurs, effets sur la santé et le bien-être des animaux...). « Mais nous avons besoin d'étudier tout cela de façon plus approfondie. Il reste beaucoup de recherches à mener », a conclu la chercheuse.

billet

Apaiser

Parlez-vous techno ? Êtes-vous bilingue, vous savez être déjà ce qu'est une politique apaisée de la continuité écologique. Sinon, on tente une transition basée notamment sur le comité central agricole de la Sologne samedi (lire page 16). Pour résumer, l'État a décidé que, au nom de la continuité écologique, autrement dit de la non entravée des estuaires aquatiques et le bois des sédiments - il faut chasser aux barrages les chausses... sur les rives. Ce qui a pu hérisser les pêcheurs, entre autres, à parler du sort de la production d'hydroélectricité, ensuite voulu calmer (« politique apaisée ») tempérant un peu les exigences. Quoi qu'il en soit, sur la Sauldre, des travaux commencent dans les semaines sur deux. Romorantin et Villeny. Sans bruit, comme un fleuve tranquille.

en bref

ÉCONOMIE

Nouvelle équipe publique Caennaise Jeanny Lorgege

Dans nos colonnes, le collectif Romorantin le groupe d'élu(e)s Romo Demain au maire de Romorantin Jeanny Lorgege. Une réunion pour la seconde année consacrée aux plateformes de la ville de Catella. « Comme [Romo Demain], je respecterai la décision de l'État, mais je respecterai le commissaire qui souhaite qu'il y ait une politique publique, très souhaitable, très bien », a-t-il dit, auprès de la demande de la ville de faire revenir le conseil municipal à la politique publique, il y a un combat d'hygiène byzantinisme lui. Jeanny Lorgege

santé

Non vaccinée : l'hôpital, c'est fini !

L'État a décidé l'obligation vaccinale contre le Covid, à compter de ce lundi 15 mai. L'an dernier, la NR avait évo-

Pas du tout antivax, elle était même une des rares parmi ses collègues à être à jour de tous ses vaccins classiques, y compris contre la grippe.

« Nous avons été 28 à être suspendus », explique-t-elle aujourd'hui.

« Travailler

débuté comme aide soignante « par passion » avant de se former pour devenir infirmière, mais dans « ce monde d'après », le monde hospita-

I Lamotte-Beuvron

Les énergies renouvelables, un atout pour la Sologne ?

La 18^e édition des Rencontres intersolognotes organisées par le Comité Central Agricole de Sologne (CCAS) s'est tenue le 13 mai au Parc équestre fédéral, sur le thème « L'engagement de la Sologne pour les énergies renouvelables ».

« Cet engagement qui vous est proposé ne peut laisser indifférent car c'est une invitation à apporter son soutien à l'économie locale et à franchir le pas de la transition énergétique par une réindustrialisation verte », reconnaît Dominique Norguet, président du CCAS. La filière bois énergie est une régénérescence forestière, donc une énergie renouvelable. La Sologne se prête aussi à l'agri-voltaïque car ses terres sont de faible rendement et connaît une déprise agricole. L'hydro-électricité a vocation à être déployée plus largement car il s'agit de la première des énergies renouvelables, tout en préservant la vitalité économique locale. » Jean-Pierre Piganiol, président du CRPF (Centre régional de la propriété foncière) régions Centre et Île-de-France, a traité des enjeux de la filière bois énergie. « Il y a une vraie augmentation de la forêt en France, indique-t-il. Le bois représente 65 % de la production de chaleur en France. Il s'agit d'une filière stable, courte et non délocalisable et qui profite aux territoires. Hubert Désiré, directeur général de la coopérative Centre, a préconisé « du bois dans nos chaufferies »

forêt avec 215 000 hectares de bois dont 90 % sont privés, ce qui laisse davantage de latitude au niveau de leur gestion. Le bois énergie permet de valoriser toutes les essences car leur énergie est identique. Le bois déchiqueté est actuellement l'énergie la moins chère du marché. Stéphanie Mahieu, chargée de mission au pôle national agri-photovoltaïsme, a évoqué les enjeux de ce dispositif qui consiste à mettre en place des modules photovoltaïques sur des parcelles agricoles tout en maintenant l'activité agricole sur ces parcelles. « Le défi est de concilier la production d'énergie avec la production agricole afin de subvenir aux besoins alimentaires de la population qui augmente, précise-t-elle, avec l'avantage d'apporter de l'ombre aux troupeaux tout en protégeant les cultures contre le gel, la sécheresse et les maladies. L'agri-voltaïque convient aussi à la pisciculture. » Cyril Bouhier de l'Écluse, responsable développement de la société Photosol, spécialisée dans l'implantation du photovoltaïque au sol, a expliqué que l'activité agricole devait rester l'activité principale de la parcelle. Clémence Marcuev, belle de nosier, hez

en prenant l'exemple de la centrale flottante de l'île des Rats situé sur le lac de Pidene dans le Vaucluse qui permet d'alimenter en électricité 4 373 foyers tout en favorisant la faune et la flore aquatique.

Un développement souhaité

Place ensuite à l'hydro-électricité avec l'intervention de Claire Masade, directrice de la coopérative Force Hydro Centre : « Contrairement à ce que l'on peut croire, l'hydroélectricité ne consomme pas d'eau, celle-ci servant uniquement de force motrice. La région Centre a un potentiel de production de 32 millions de watts d'hydroélectricité au moyen des roues de moulin, vis d'Archimède et turbines. » La matinée s'est conclue par deux points de vue, celui de Christian Levêque, président honoraire de l'Académie d'agriculture « La continuité écologique, pour qui ? Pour quoi » et celui de Christophe Bach, « Natura 2000, quelle implication pour les énergies renouvelables ? » « Pour les ingénieurs et les hygiénistes, les rivières servent à évacuer l'eau, ce qui fait qu'au cours de l'Histoire on a fait les diames

analyse Christian Levêque. Naturellement une rivière a des seuils et des cuvettes. Elle n'est pas un tuyau et ne coule pas de façon constante. La gestion des cours d'eau vise à concilier deux objectifs antagonistes, éviter les inondations et les assèchs. La diversité des cours d'eau est faite aussi d'espèces qui vivent dans les zones humides et les milieux stagnants. Les retenues jouent un rôle de zones refuges pour la faune et la flore, dont des espèces protégées comme la reinette verte et la mulette perlière. Pour Christophe Bach, « les projets doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le territoire. Dans le cadre du projet de centrale solaire à Veilleins, par exemple, la zone humide ne sera pas impactée Il y a un réel intérêt local pour revenir à l'élevage et limiter la colonisation forestière. » En conclusion, Dominique Norguet « appelle le développement de l'énergie renouvelable en Sologne, en citant Jean de La Fontaine : "Ne soyons pas si difficiles les plus accommodants, ce sont les plus habiles. Gardons-nous de rien dédaigner." Un conseil avisé de la part d'un fabuliste qui fut aussi ingénieur des eaux et forêts.